22 février 2005 **05.312**

Question Patrick Erard

Ski orientation

Une manifestation de ski orientation a eu lieu dans la région de Pouillerel début février 2005. Cette discipline qui combine le ski de fond et la course d'orientation se déroule en terrain mixte, pâturage – pâturage boisé – forêt. Initialement prévue sur le Communal de La Sagne, elle a du être déplacée pour des raisons de protection de la faune. Vraisemblablement devant l'urgence, les autorisations nécessaires pour ce genre de manifestation n'ont pas traversé tous les services concernés, ce qui a provoqué quelques remous, surtout en raison de l'utilisation de motoneiges dans un milieu relativement préservé.

Particulièrement convaincu qu'une pratique respectueuse des activités physiques dans la nature correspond à un besoin vital d'êtres humains toujours plus urbanisés, nous souhaitons avoir l'éclairage du Conseil d'Etat concernant cet incident.

Notre question a pour principal objectif de permettre une concertation en bonne intelligence de tous les milieux concernés. Notre canton dispose de richesses naturelles indiscutables et, malgré des intérêts parfois très divergents, nous sommes convaincu qu'en instaurant dialogue et confiance réciproque, des solutions consensuelles et pragmatiques existent.

Nous sommes très inquiet devant l'augmentation des motos, quads et autres motoneiges, dont les utilisateurs ne sont absolument pas conscients des dégâts qu'ils peuvent provoquer. Notre préoccupation grandit également face à l'attitude peu respectueuse d'une minorité de pique-niqueurs, randonneurs, raquetteurs, cyclistes, cavaliers, etc. Par contre, nous avons la conviction que la grande majorité des randonneurs, chasseurs, champignonneurs et coureurs d'orientation est particulièrement attachées à conserver une nature préservée.

Le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer de quelle manière il gère et envisage l'avenir de ce dossier?